

These catastrophic events though have so much in common. The lives of the families of those who were killed, injured and diseased (or made ill) in these and other workplace tragedies, change them immeasurably. They often feel let down by a justice system that takes far too long to establish exactly how their loved ones died, or the circumstances that led to them suffer life-changing injuries or illnesses and diseases.

Occupational health and safety laws across Canada require employers to take every precaution reasonable to safeguard workers. When this duty of care is not met, they can be subject to compliance orders and prosecution. But when this breach amounts to a wanton or reckless disregard for the lives and safety of workers resulting in death or bodily harm, justice demands more. The Canadian labour movement, and United Steelworkers union in particular, lobbied for 12 years to amend the Criminal Code which is embodied in Bill C-45, also known as the 'Westray Law', which was enacted in 2004.

Although we feel that there is a need for new or improved health and safety regulations in a number of areas, even more urgently, we feel that **enforcement of existing laws, including the Criminal Code Amendments, must be improved.**

On April 28, please take time to reflect on the service rendered to each of us by thousands of unseen workers who make up the workforce in our communities and who support the life we lead.

Let us collectively ensure that this year's Day of Mourning observances send a strong message to all governments and law enforcement agencies of their obligation and responsibility to strongly enforce health and safety laws and regulations. We need to tell our elected politicians that we want action and we intend to support only those who will give us this commitment.

In solidarity,



Lana Payne
National Secretary-Treasurer



Renaud Gagné
Quebec Director



LE 28 AVRIL

JOUR DE DEUIL

Le 26 avril 2022

Chères consœurs et chers confrères,

Jour de deuil national, le 28 avril 2022

Chaque jour, des milliers de travailleuses et de travailleurs contribuent à nous fournir biens et services essentiels comme nous fournir de l'électricité ou à fabriquer nos vêtements. Et chaque année, en raison de leurs conditions de travail, c'est par centaines qu'ils subissent des blessures ou contractent des maladies, sans oublier ceux et celles qui perdent la vie sur leur lieu de travail.

Cette année, nous rendons hommage aux membres d'Unifor :

Harvarinder Singh Powar, section locale 101R
Dan Sevcik, section locale 199
Charanjit Parhar, section locale 111
Marc Russell, SPATA-Unifor
Joey Jenkins, SPATA-Unifor
Marco Carretero Ovalle, section locale 1999
Lawrence (Larry) Kendall, SPATA-Unifor
Arthur Manalo, section locale 303
Ron Karmody, section locale 36-X
Charles Ryan, UFAW-Unifor

Ils ne seront pas oubliés.

« Pleurons les morts, luttons pour les vivants »

Le slogan du Jour de deuil national reflète la nécessité de se souvenir de ceux qui ont perdu la vie, mais il rappelle aussi avec force la nécessité de faire pression pour améliorer la santé et la sécurité sur nos lieux de travail, en veillant à ce que les travailleuses et travailleurs soient protégés contre les risques professionnels qui entraînent des décès, des blessures graves ou des maladies évitables et inutiles.

Aujourd'hui, bien des Canadiens et Canadiennes sont capables de nommer le virus à l'origine de la COVID-19. Il est connu sous le nom de coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS-CoV-2), lequel peut entraîner une maladie respiratoire grave et une longue période de rétablissement. Il y a trente ans, en Nouvelle-Écosse, les habitants de Plymouth et des communautés avoisinantes ont appris que le

méthane était un gaz dangereux qui s'accumulait dans des espaces souterrains confinés. Le 9 mai 1992, dans la mine Westray, il a éventuellement explosé, tuant 26 mineurs et en blessant des dizaines d'autres.

Mais ces catastrophes ont pourtant beaucoup en commun. La vie des familles des personnes qui ont été tuées, blessées et contaminées (ou rendues malades) lors de ces tragédies et bien d'autres sur le lieu de travail, est profondément bouleversée. Les familles des victimes se disent souvent trahies par un système judiciaire qui met beaucoup trop de temps à établir exactement les circonstances dans lesquelles leurs proches sont décédés, ou les raisons pour lesquelles ils ont subi des blessures ou des maladies qui ont changé leur vie.

Au Canada, les lois sur la santé et la sécurité au travail obligent les employeurs à prendre toutes les précautions raisonnables pour protéger les travailleuses et les travailleurs. Lorsque ce devoir de diligence n'est pas respecté, ils peuvent faire l'objet de mesures de poursuites. Mais lorsque ce manquement relève d'un mépris délibéré de la vie et de la sécurité des travailleuses et travailleurs, et qu'il se solde par la mort ou des lésions corporelles, la justice exige davantage. Le mouvement syndical canadien, et plus particulièrement le syndicat des Métallos, a exercé des pressions pendant 12 ans afin de faire modifier le Code criminel, comme en témoigne le projet de loi C-45, également connu sous le nom de « projet de loi Westray », qui a été adopté en 2004.

Si nous estimons qu'il est impératif de créer ou d'améliorer la réglementation en matière de santé et de sécurité dans un certain nombre de domaines, nous considérons que **le renforcement des lois existantes, y compris les modifications du Code criminel, est encore plus urgent.**

Le 28 avril, nous vous invitons à prendre le temps de vous arrêter sur les services rendus à chacun d'entre nous par les milliers de travailleuses et travailleurs invisibles qui constituent la main-d'œuvre de nos communautés et qui soutiennent la vie que nous menons.

Ensemble, veillons à ce que les commémorations du Jour de deuil de cette année envoient un message fort à tous les gouvernements et organismes chargés de l'application de la loi : ils ont l'obligation et la responsabilité d'appliquer fermement les lois et réglementations en matière de santé et de sécurité. Il importe de dire à nos élus que nous exigeons des mesures concrètes et que nous avons l'intention de soutenir que ceux qui s'engageront en ce sens.

En toute solidarité,



Lana Payne

Secrétaire-trésorière nationale



Renaud Gagné

Directeur Québécois